

COM'FIDUCE ARDENNES

7, Rue du Moulin Leblanc
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél : 03-24-37-69-90
Fax : 03-24-55-78-59

Société de commissaires aux Comptes
inscrite près la cour d'appel de REIMS

ASSOCIATION MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE SEDAN

Siège Social :

Place Saint Vincent de Paul
08200 SEDAN

XXXXXXXXXXXX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes annuels

XXXXXXXXXXXX

Exercice clos le 31 Décembre 2018

S.A.R.L. au Capital de 60 000 € - RCS SEDAN B 432 390 102
Siège social : 7, rue du Moulin Leblanc 08000 Charleville-Mézières

**MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT
DE SEDAN**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Décembre 2018**

=====

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Mission Locale de l'Arrondissement de SEDAN » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les cycles comptables relatifs au Personnel et aux Subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

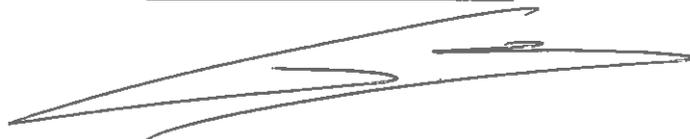
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charleville-Mézières,
Le 16 mai 2019

L. PODVIN
Commissaire aux Comptes



Association Mission Locale de l'Arrondissement de Sedan

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au: 31/12/2017	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	1 698	1 698		
		TOTAL	1 698	1 698		
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	1 982 75 508	1 190 54 386	791 21 122	1 188 25 536
	TOTAL	77 491	55 577	21 914	26 724	
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	15		15	15
	TOTAL	370		370	370	
	TOTAL	385		385	385	
	TOTAL	79 575	57 275	22 299	27 109	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
		TOTAL				
	Créances ⁽³⁾	Avances et acomptes versés sur commande Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	832 216 246		832 216 246	2 700 175 043
		TOTAL	217 078		217 078	177 743
Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	54 813 328 640 5 755		54 813 328 640 5 755	53 877 300 006 5 872	
	TOTAL	606 287		606 287	537 499	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DELACTIF (III+IV+V)	685 863	57 275	628 587	564 609	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

Association Mission Locale de l'Arrondissement de Sedan

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	18 568	18 568
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	303 568	257 650
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	11 423	45 917
Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		333 560	322 136
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	40 160	36 391
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	82 116	65 442
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		122 276	101 834
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 597	12 026
	Dettes fiscales et sociales	139 452	127 112
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	12 700	1 500	
Total III		172 750	140 639
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		628 587	564 609
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	172 750	140 639
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Association Mission Locale de l'Arrondissement de Sedan

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue : Biens			
	Services liés à des financements réglementaires	568	933	
	Autres services			
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	568	933	
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Cotisations			
	Dons			
Legs et donations				
Subventions d'exploitation	947 727	925 448		
Produits liés à des financements réglementaires				
Ventes de dons en nature				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	42 837	40 177		
Autres produits	0	2		
Total des produits d'exploitation I		991 133	966 561	
Charges d'exploitation	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	23 309	20 232
		Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)		138 003	108 779
	Impôts, taxes et versements assimilés		37 981	34 832
	Salaires et traitements		538 277	501 233
	Charges sociales		211 486	188 363
		- sur immobilisations	10 067	10 582
	Dotations d'exploitation	- sur actif circulant : provisions		
	- pour risques et charges : provisions	3 768		
Subventions accordées par l'association		1 835	3 946	
Autres charges				
Total des charges d'exploitation II		964 730	867 970	
Résultat d'exploitation (I-II)		26 402	98 590	
Opér. commun.	Excédents ou déficits transférés III			
	Déficits ou excédents transférés IV			
Produits financiers	Produits financiers de participations			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	2 669	2 430	
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers V		2 669	2 430	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières VI				
Résultat financier (V-VI)		2 669	2 430	
Résultat courant avant impôt (I+II+V+V-VI)		29 071	101 021	
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier			

Association Mission Locale de l'Arrondissement de Sedan

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		288
	Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels VII			288
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	706	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VIII		706	
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-706	288
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X	268	244
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI	65 442	10 294
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII	82 116	65 442
Total des produits (I-IV+IX+XI+XII)		1 050 245	979 574
Total des charges (V+VI+VIII+X+XII+XIV)		1 047 321	933 656
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		11 423	45 917
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			

COM'FIDUCE ARDENNES

7, Rue du Moulin Leblanc
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél : 03-24-37-69-90
Fax : 03-24-55-78-59

Société de commissaires aux Comptes
inscrite près de la cour d'appel de REIMS

ASSOCIATION MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE SEDAN

Siège Social :

Place Saint Vincent de Paul
08200 SEDAN

XXXXXXXXXXXX

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2018**

XXXXXXXXXXXX

ASSOCIATION
MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT
DE SEDAN

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les Conventions réglementées
Exercice clos le 31 Décembre 2018**

=====

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences dont nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Charleville-Mézières
Le 16 mai 2019

L.PODVIN
Commissaires aux Comptes

